

Département du nord

Arrondissement de
Douai

OBJET

Cession de terre

Résultat du vote

POUR : 9

CONTRE :

ABSTENTION :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ORCHIES

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 059-265904490-20230915-DEL2023CESSION2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-trois, le 15 septembre 2023, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le 4 septembre 2023, conformément à la loi.

Présents : LUDOVIC ROHART, PRESIDENT, CARINE GAU, NELLY THIEFFRY, GILDA GRIVON, MARIE-JOSEE MASSON, PATRICK FREMAUT, FRANCIS MASCLET, GERARD CAMBIEN, MIREILLE VERHEYE

Ont donné pouvoir :

Excusés : Anne-Sophie DEBERDT, Roger VANDEVYVERE, Josiane VERIN, Dominique LEMAIRE

Absents : Catherine LECOINTRE, Jean-Marie VERNET représenté par Monsieur DEBERGHE

Monsieur CAPON Bernard souhaite prendre sa retraite au 31 décembre 2023. Il souhaite céder les parcelles dont il est locataire à son fils Stéphane.

ORCHIES :

Section C 1735 de 1ha 68a 31ca

Section C 515 de 20a 27ca

Section C 904 de 74a 39ca

Après avoir délibéré,

La Commission DECIDE de consentir cette cession au profit de Monsieur CAPON Stéphane cultivateur, fils de Monsieur CAPON Bernard domicilié 224 rue du Molinel à COUTICHES sur la base de 6,5 quintaux pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic ROHART



Délibération transmise en
Sous Préfecture de DOUAI le
Publiée le
Certifié exact
Le Président,

DGS